



**Aux personnes concernées
Aux services sociaux
Aux associations**

Concerne : conséquence de la nouvelle loi LARPA

Faire des économies pour l'Etat est aujourd'hui le mot d'ordre de nos autorités, ceci au risque certain de précariser la situation des enfants des familles monoparentales.
Nos députés connaissent-ils vraiment la réalité des familles monoparentales ? Ont-ils oublié que la politique familiale de la suisse prévoit que l'entretien des enfants doit être assuré par ses deux parents et que l'avance des pensions alimentaires est destinée à la protection de l'enfant?
Et plus grave encore, ont-ils réfléchi aux conséquences désastreuses d'une décision prise à la va vite? Certains arguments comme : « une aide limitée dans le temps permettra à la créancière de : trouver du travail, suivre une formation et adapter son niveau de vie en cherchant un autre appartement et de responsabiliser les parents.. » nous permet d'en douter.
Il est donc urgent de réagir et de recenser le plus d'exemples possible des conséquences de la nouvelle loi, pour ensuite les faire connaître à nos parlementaires.
C'est un travail immense qui nous attend, raison pour laquelle La Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM) s'est associée à l'Association des familles monoparentales de Genève (AFM)
L'enjeu est grand, les conséquences importantes, puisque nous désirons aboutir à une nouvelle intervention parlementaire qui prendra comme point de départ le droit de l'enfant.
Pour que notre travail soit efficace et représentatif, nous avons besoin de plus de réponses possibles.
Pour qui le désire, l'anonymat est garanti

Merci de remplir ce questionnaire ainsi que de le donner aux personnes concernées habitant sur Genève.

Vous pouvez nous le renvoyer jusqu'à **fin décembre 07** à :
Barbara Meyer, Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM)
Case postale 1265 – 1227 Carouge
Tel : 022 342 33 40, E.mail: fsfm@bluewin.ch
Vanessa Aubert, Association des familles monoparentales, (AFM)
27 rue Lamartine – 1203 Genève
Tel : 022 344 11 11, E.mail: info@afm-geneve.ch

Vous trouverez le questionnaire sur le site internet de l'AFM
www.afm-geneve.ch.



Questionnaire - Conséquence de la nouvelle loi du SCARPA à Genève
(Toutes les indications fournies seront traitées de façon strictement confidentielle)

Données personnelles (facultatif):

Nom : Prénom :
Adresse : No de téléphone :
Adresse E. mail :
Nombre d'enfants : Age(s) :

1. Situation professionnelle

- 1.1 Emploi actuel à :
10%, 20%, 30 %, 40%, 50%, 60%, 70%, 80%, 90%, 100%
Si non :
1.2 Etes-vous bénéficiaire de l'assurance chômage oui non
1.3 Autres (rente).....
1.4 Etes-vous bénéficiaire de l'assistance : oui, non
1.4.1 Si oui, l'étiez-vous avant votre suppression de l'avance de pension alimentaire : oui, non
1.4.2 Si non, le serez-vous après la suppression de l'avance de pension alimentaire : oui, non

2. Revenu familial

- 2.1 Si vous touchez un salaire, montant : Frs.....
2.2 Si non : montant du chômage : Frs.....
2.3 de l'assistance : Frs.....
2.4 Autres (rente): Frs.....

3 et 4. SCARPA

3. Avance des pensions alimentaires

- 3.1 Décision du tribunal du montant qui devrait vous être accordé : Frs.....
3.2 Depuis quand touchez-vous le SCARPA : ans.
3.3 Montant de l'avance : Frs.....
3.4 A partir de quelle date ne toucherez-vous plus le SCARPA :
3.5 Quels autres soutiens ou solutions vous ont été proposés :
-
-
3.6 Suite à la suppression de l'avance du SCARPA, quelle solution avez-vous trouvée ou envisagée :
-
-

4 Recouvrement des pensions alimentaires

- 4.1 Situation financière du débiteur : Salarié, Indépendant, Chômage, Autres :
4.2 Raison du non paiement de la pension : Insolvabilité, Déménagement, Autres :
4.3 Une saisie de salaire a-t-elle été ordonnée oui, non
4.4 Remarque(s) :
-
-
4.5 Le débiteur verse-t-il une pension qui sert au remboursement de l'avance qui vous a été consentie ?
 oui, non, je ne sais pas.

5 Divers

- 5.1 Accepteriez-vous que nous vous contactions : oui, non, plus tard
5.2 Accepteriez-vous de faire partie d'un groupe de travail : oui, non

Contact : Barbara Meyer, Fédération suisse des familles monoparentales (FSFM)
Case postale 1265 – 1227 Carouge Tel : 022 342 33 40, E.mail: fsfm@bluewin.ch
Vanessa Aubert, Association des familles monoparentales, (AFM),
27 rue Lamartine – 1203 Genève - Tel : 022 344 11 11, E.mail: info@afm-geneve.ch